



Séance du 7 novembre 2022 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2022-35

Nombre de conseillers : 14

Présents : 12

Absents : 2

dont représentés : 1

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

27 octobre 2022

**Date de transmission
en Préfecture :**

9 novembre 2022

Date de publication :

9 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric PETIT – Rachid TCHINA – Eddy VANDEKERKHOVE – Mmes Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Mélinda NOLE- Valérie ORIAT – Nathalie PRIEUR

Procurations : Mme Laurence CHARLE à Mme Nathalie PRIEUR

Absents excusés : M. Frédéric MONASSON

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Valérie ORIAT ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2023

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir procéder, avant le vote du budget primitif 2023, à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (hors opérations d'ordre et emprunts).

La ventilation des crédits est proposée comme suit :

Chapitres et articles	BP 2022 (prévisions + DM sans les RAR)	BP 2023 (1/4 des crédits)
20 - Immobilisations incorporelles	520.12 €	640.19 €
202 - Documents d'urbanisme		0.00 €
2031 - Frais d'études		0.00 €
2051 - Concessions et droits similaires		640.19 €
204 - Subventions d'équipement versées	2 500.00 €	2 500.00 €
2041412 - Bâtiments et installations		2 500.00 €
21 - Immobilisations corporelles	91 540.64 €	20 500.00 €
21318 - Autres bâtiments publics		0.00 €
2117 - Bois et forêts		0.00 €
2128 - Agencements et aménagements de terrains		20 500.00 €
2151 - Réseaux de voirie		0.00 €
21538 - Autres réseaux		0.00 €
23 - Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €
2313 - Constructions		0.00 €
TOTAL	94 560.76 €	23 640.19 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à engager les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite des crédits ouverts

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER